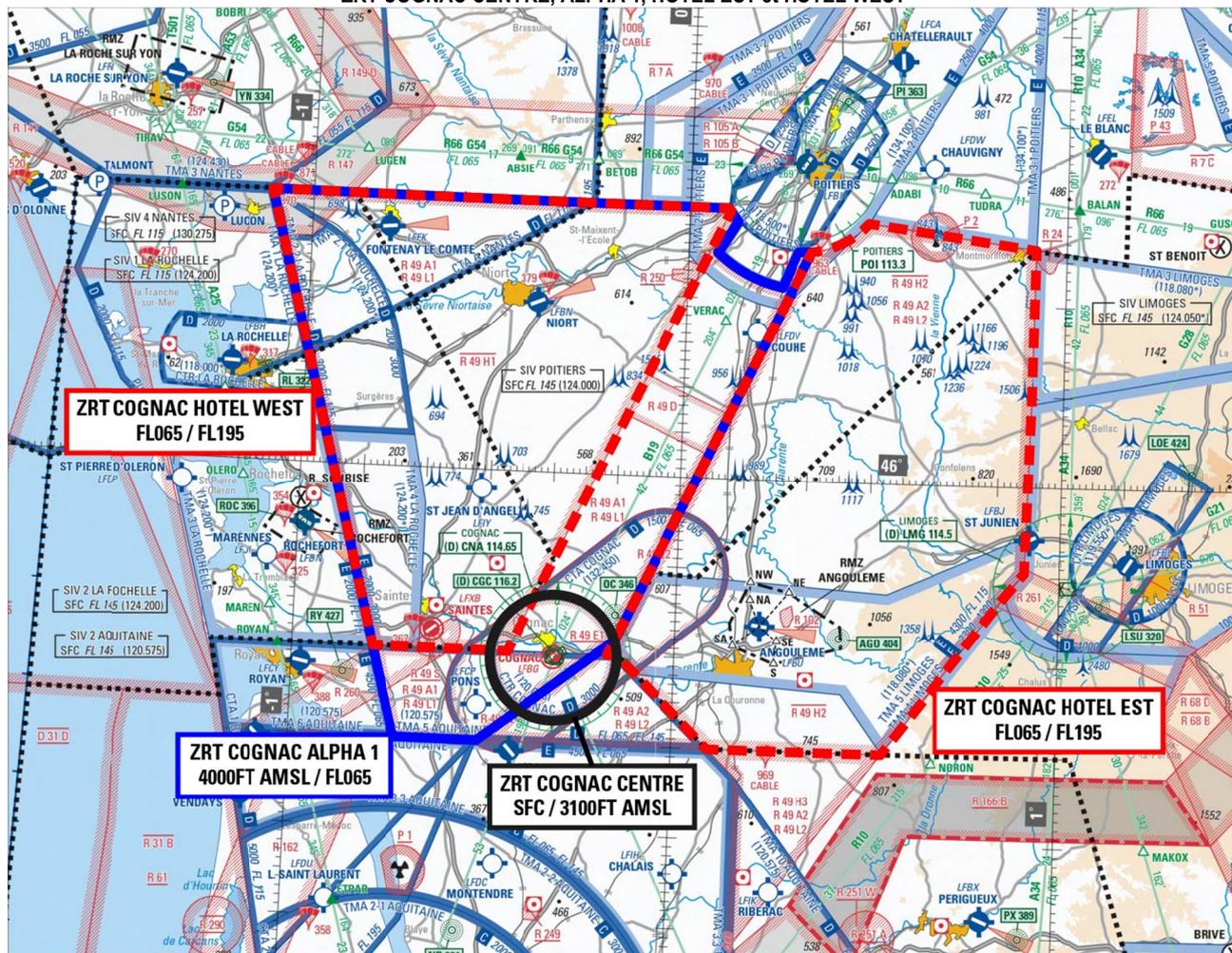


Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) activables par NOTAM dans la poursuite de l'activité des avions basés de Cognac, sans les services habituels de l'ESCA de Cognac.

En vigueur : Du jeudi 02 juin 2022 au vendredi 03 juin 2022

Lieu : FIR : Bordeaux LFBG, Brest LFRB - AD : Cognac Châteaubernard LFBG, La Rochelle Ile de Ré LFBH, Rochefort Charente Maritime LFDN, Poitiers Biard LFBI, Jonzac Neulles LFCJ, Pons Avy LFCP, Saintes Thénac LFXB, St Jean d'Angély St Denis du Pin LFIY, Fontenay-le-Comte LFFK, Niort Marais Poitevin LFBN, Couhé Vérac LFDV, Saint Junien LFBJ, Angoulême Brie Champniers LFBU, Limoges Bellegarde LFBM, Chauvigny LFDW, Royan Médès LFCY.

ZRT COGNAC CENTRE, ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2022

ACTIVITE

Activités spécifiques Défense avec remplacement temporaire du gestionnaire habituel COGNAC :
- Des zones LF-R 49 A1, A2, H1, H2 par un Centre de Détection et de Contrôle (CDC) (cf § « ORGANISME GESTIONNAIRE »)
- De la zone LF-R 49 E1 et d'une partie de la zone LF-R 49 E2 par le Directeur des Vols (DV) de Cognac.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT COGNAC CENTRE, ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST activables par NOTAM à J-2 :
02, 03 : 0615-1700

ORGANISME GESTIONNAIRE

ZRT COGNAC ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST :
Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement

ZRT COGNAC CENTRE :
Directeur des vols de Cognac (DV)

INFORMATION DES USAGERS

ZRT COGNAC CENTRE, ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST :

AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
 LIMOGES INFO : 124.050 MHz
 POITIERS INFO : 124.000 MHz
 NANTES INFO (HOTEL W / ALPHA 1) : 130.275 MHz
 LA ROCHELLE INFO : 124.200 MHz
 MARINA INFO : 143,550MHZ
 Bordeaux CTL : fréquences de contrôle

STATUT

ZRT COGNAC CENTRE, ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST :

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT COGNAC ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST :

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs en CAG/IFR, sur autorisation de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs en CAM sur autorisation du gestionnaire,
- les aéronefs militaires basés à Cognac
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination.

ZRT COGNAC CENTRE :

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs militaires basés à Cognac
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du DV de Cognac (120.075 MHz ou 05.45.36.48.24)

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

ZRT COGNAC A1, HOTEL EST et HOTEL WEST :

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties de ZRT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

ZRT COGNAC CENTRE :

CAG : Information de vol et alerte

CAM : Services rendus conformément au type de vol CAM

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

| ZRT COGNAC ALPHA 1 | ZRT COGNAC HOTEL EST |
|---|---|
| <p><u>Limites latérales et verticales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 A1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1</p> <p><u>Limites verticales</u> 4000 FT AMSL / FL 065</p> | <p><u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 H2 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1</p> <p><u>Limites verticales</u> FL 065 / FL 195</p> |
| ZRT COGNAC CENTRE | ZRT COGNAC HOTEL WEST |
| <p><u>Limites latérales et verticales</u> Identiques à celles de la CTR Cognac publiée à l'AIP FRANCE AD 2</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC / 3100 FT AMSL</p> | <p><u>Limites latérales et verticales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 H1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1</p> <p><u>Limites verticales</u> FL 065 / FL 195</p> |

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- Les 02 et 03 juin 2022 de 0615 à 1700 : les LF-R 49 Cognac A1, A2, D, E1, E2, H1, H2, H3, L1 et L2, CTR et CTA Cognac ne seront pas activées.
- CAG/CAM : COGNAC APP et COGNAC TWR indisponibles pendant l'activation des ZRT.

ORGANISMES À CONTACTER

Hors créneaux d'activation des ZRT :**Chef des opérations de l'ESCA (Escadron des Services de la Circulation Aérienne) 1C.709 :**

Téléphone : 05.79.20.03.62

PNIA : 865 709 7362

Commandant de l'ESCA (Escadron des Services de la Circulation Aérienne) 1C.709 :

Téléphone : 05.79.20.03.28

PNIA : 865 709 7328

Pendant l'activation par NOTAM des ZRT :**ZRT COGNAC ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST :****CDC de Lyon Mont Verdun**

Téléphone : 04.26.72.83.99 ou 04.78.14.65.21

CDC de Cinq mars La Pile (en cas de remplacement)

Téléphone : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00

ZRT COGNAC CENTRE :**Directeur des vols de Cognac**

Téléphone : 05.45.36.48.24